

20 juin 2018

Performance des OPC¹ - France • Avril 2018

La performance des fonds actions se reprend

La performance annuelle des fonds non monétaires atteint 2,3 % en avril 2018 (+0,8 point par rapport à mars). À l'exception des fonds obligations (-0,1 point), toutes les catégories participent à cette légère hausse, notamment les fonds actions (+1,8 point).

La performance des fonds monétaires est stable à -0,25 % en rythme annuel.

Performance annuelle des OPC par catégorie (a)

(en pourcentage, encours en milliards d'euros)

	2015	2016	2017	mars-18	avr.-18	encours avr-18
FONDS NON MONÉTAIRES	5,1	3,0	5,8	1,5	2,3	1 192
Fonds actions (b)	10,0	3,6	11,9	2,3	4,1	343
<i>dont fonds indiciels côtés (c)</i>	5,7	5,6	12,3	2,5	4,0	39
Fonds obligations (b)	0,9	2,7	0,6	0,6	0,5	283
Fonds diversifiés (b)	3,0	2,6	4,2	1,0	1,5	350
Fonds autres (d)	6,5	3,1	5,5	2,5	3,2	216
<i>dont fonds d'épargne salariale</i>	6,9	3,6	6,7	2,2	3,3	129
FONDS MONÉTAIRES	0,18	0,02	-0,23	-0,25	-0,25	375

Source : Banque de France

(a) Performance annuelle nette des frais de gestion mais avant déduction des éventuels frais d'entrée et de sortie (cf. méthodologie).

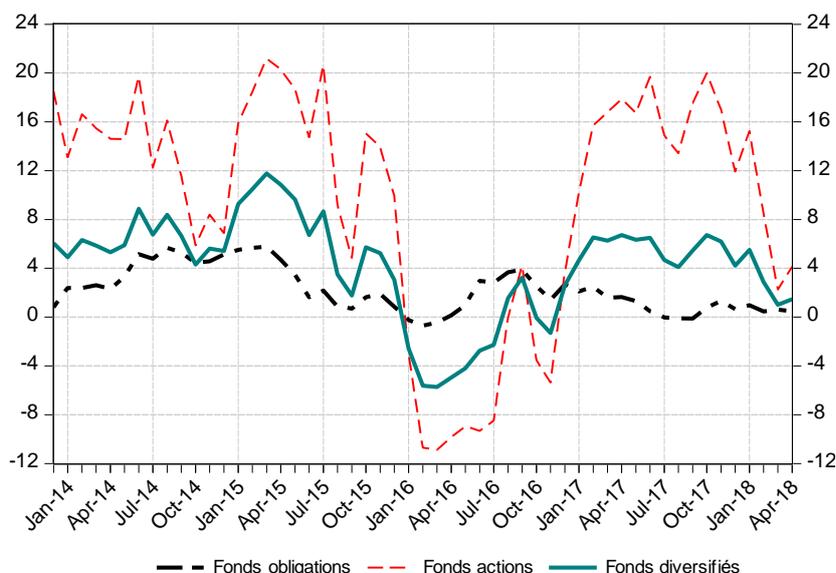
(b) Hors fonds d'épargne salariale (qui sont regroupés dans les fonds « autres »)

(c) Les fonds indiciels côtés sont aussi nommés ETF (Exchange Trade Fund)

(d) Fonds à formule, fonds de capital investissement, « hedge funds » et fonds d'épargne salariale

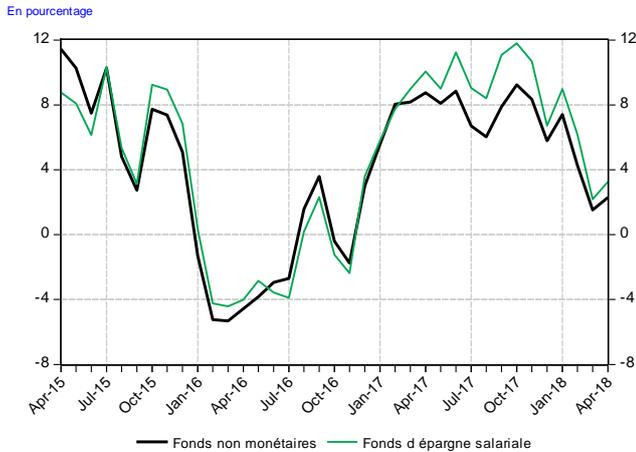
Performance annuelle des OPC actions, obligations et diversifiés

En pourcentage

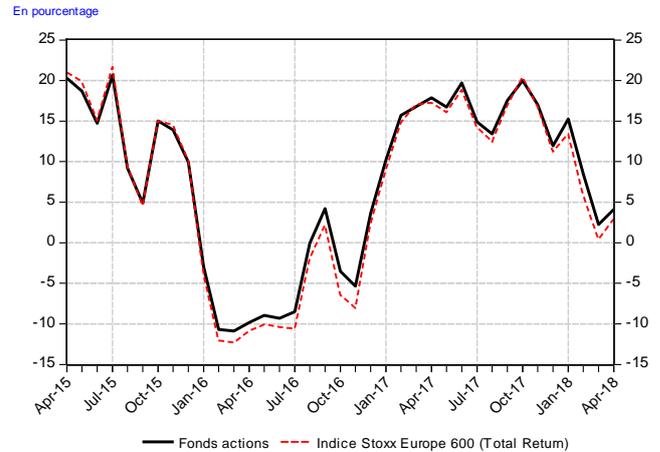


¹ OPC : Organismes de placement collectif

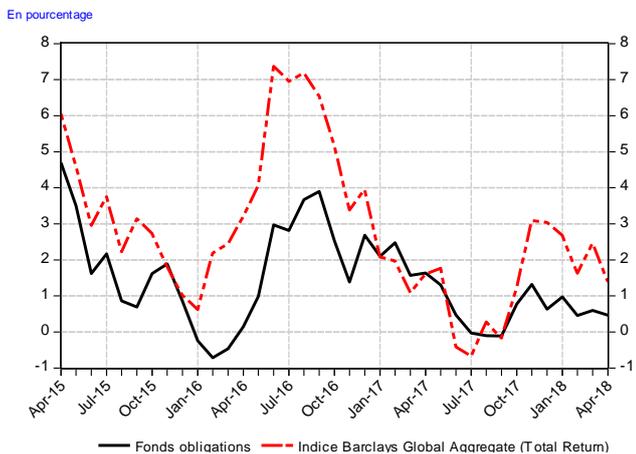
Performance des fonds non monétaires et fonds d'épargne salariale (a)



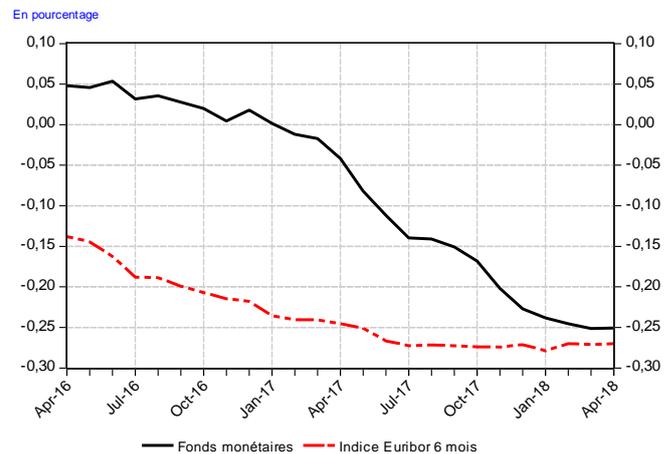
Performance des fonds actions (a)



Performance des fonds obligations (a)



Performance des fonds monétaires (a)



Source : Banque de France, Barclays

(a) Performance annuelle nette des frais de gestion mais avant déduction des éventuels frais d'entrée et de sortie (cf. méthodologie).

Complément

Les catégories de fonds présentées sous revue sont issues de la nomenclature définie par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). La classification d'un fonds est déterminée en fonction de son exposition réelle aux risques dont le calcul et les seuils sont définis par les instructions AMF n° 2011-19, 2011-20 et 2011-21.

L'indice **Stoxx Europe 600** est constitué de 600 entreprises résidentes dans 18 pays européens.

L'indice **Barclays** est constitué d'obligations souveraines et quasi souveraines ainsi que d'obligations d'entreprises et de titres adossés à des actifs. Il couvre des émissions libellées en 24 devises sur des marchés développés et émergents. L'échéance résiduelle est supérieure à un an et les titres sont notés « investment grade ».

La performance des indices est mesurée par le rendement total (variation de prix et coupons/dividendes réinvestis).

